

UNITE DE COMPTE :
DOUBLE COUPON

Caractéristiques

Nom	Double Coupon
Code ISIN	FR0010967208
Emetteur	Crédit Agricole CIB FS
Garant	Crédit Agricole CIB
Type	EMTN de droit français
Devise	EUR
Montant de l'Emission	15 000 000 EUR
Nominal d'une Coupure	1 000 EUR
Prix d'Emission	100% du Nominal
Période de commercialisation	Du 03/12/2010 au 18/02/2011 Durant cette période, le prix évoluera régulièrement pour atteindre 100% de la Valeur Nominale le 23/02/2011
Date de Négociation	16/11/2010
Date de Valeur	18/02/2011
Date d'Echéance	25/02/2019 (sauf Remboursement Anticipé)
Sous-jacent	L'indice Dow Jones Eurostoxx 50
Agent de calcul	Crédit Agricole CIB
Périodicité de cotation	Hebdomadaire
Place de cotation	Bourse de Luxembourg
Garantie en capital	Non

Objectif

Cette Obligation est un produit d'investissement de maturité 8 ans, lié à l'évolution de l'indice Dow Jones Eurostoxx 50.

Descriptif

Définitions

Indice_{initial} : Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation_{initiale}
 Indice_{final} : Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation_{finale}

Date d'échéance : 25 février 2019
 Date d'Evaluation_{initiale} : 18 février 2011
 Date d'Evaluation_{finale} : 18 février 2019

t	Date de Détermination du Coupon _{A_t} et du Coupon _{B_t}	Date de Paiement du Coupon _{A_t} et du Coupon _{B_t}
1	20/02/2012	27/02/2012
2	18/02/2013	25/02/2013
3	18/02/2014	25/02/2014
4	18/02/2015	25/02/2015
5	18/02/2016	25/02/2016
6	20/02/2017	27/02/2017
7	19/02/2018	26/02/2018
8	18/02/2019	25/02/2019

Paiement de Coupons

Coupon_{A_t}

Pour chaque Titre, en l'absence de Remboursement Automatique Anticipé préalable, un Coupon_{A_t} sera versé à chaque Date de Paiement du Coupon_{A_t} et pour un montant calculé à chaque Date d'Evaluation_t par l'Agent de Calcul comme suit :

- Si, à la Date de Détermination du Coupon_{A_t}, le cours de clôture de l'Indice est strictement supérieur à 100% x Indice_{initial} :

$$\text{CouponA}_t = t \times (4\% \times \text{Coupure}) - \sum_{i=0}^{i=t-1} \text{CouponA}_i$$

Et CouponA0 = 0%

- Si, à la Date de Détermination du Coupon_{A_t}, le cours de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 100% x Indice_{initial} :

CouponA_t = 0

Coupon_{B_t}

Pour chaque Titre, en l'absence de Remboursement Automatique Anticipé préalable, un Coupon_{B_t} sera versé à chaque Date de Paiement du Coupon_{B_t} et pour un montant calculé à chaque Date d'Evaluation_t par l'Agent de Calcul comme suit :

- Si, à la Date de Détermination du Coupon_{B_t}, le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60% x Indice_{initial} :

$$\text{CouponB}_t = t \times (4\% \times \text{Coupure}) - \sum_{i=0}^{i=t-1} \text{CouponB}_i$$

Et CouponB0 = 0%

- Si, à la Date de Détermination du Coupon_{B_t}, le cours de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 60% x Indice_{initial} :

CouponB_t = 0

Remboursement Anticipé

A partir de l'année 2, si à la Date d'Evaluation_t, le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à Indice_{initial}, chaque Titre sera remboursé par anticipation à la Date de Remboursement Automatique Anticipé_t pour un Montant de Remboursement Anticipé_t tel qu'indiqué et défini dans le tableau ci-dessous :

t	Date d'Evaluation _t (*)	Montant de Remboursement Anticipé _t	Date de Remboursement Automatique Anticipé _t
2	18/02/2013	100% × Coupure	25/02/2013
3	18/02/2014	100% × Coupure	25/02/2014
4	18/02/2015	100% × Coupure	25/02/2015
5	18/02/2016	100% × Coupure	25/02/2016
6	20/02/2017	100% × Coupure	27/02/2017
7	19/02/2018	100% × Coupure	26/02/2018

(*) Ou si l'une de ces dates n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant

(**) Ou si l'une de ces dates n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré suivant

Il est précisé qu'un CouponA et qu'un CouponB pourront, le cas échéant, être payés en complément du Montant de Remboursement Anticipé, conformément aux stipulations ci-dessus. Aucun Coupon ne sera payé après le remboursement du Titre par anticipation.

Remboursement à l'Echéance

En l'absence de Remboursement Automatique Anticipé (tel que défini ci-dessus), le Montant du Remboursement Final par Titre à la Date d'Echéance sera calculé par l'Agent de Calcul comme suit :

- si Indice_{final} est supérieur ou égal à 60% x Indice_{initial} :
100% x Coupure
- si Indice_{final} est strictement inférieur à 60% x Indice_{initial} :

$$\frac{\text{Indice final}}{\text{Indice initial}} \times \text{Coupure}$$

Evènement affectant le Sous-jacent

En cas de modification significative du calcul de l'Indice ou de cessation de publication de l'Indice, l'Agent de Calcul pourra, de manière discrétionnaire, décider soit de (i) opérer une substitution de l'Indice, (ii) recalculer le niveau de l'Indice ou (iii) rembourser les Titres par anticipation.

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 17/02/2011. Les investissements reçus postérieurement au 17/02/2011 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte. Dans le cas où l'émission aurait lieu pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à l'émission, sur la base de la valeur d'achat en vigueur à la date de l'investissement.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 19/01/2011 et le 17/02/2011, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343).
- Les Coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343). Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours porteurs de l'Unité de Compte à la date de paiement, aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.
- En cas de défaut de l'Emetteur ou du Garant, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- A l'arrivée à terme ou en cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'EMTN seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343), tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Je soussigné, ai bien pris connaissance de la présente annexe décrivant le support et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.

*Fait en 2 exemplaires originaux
(un exemplaire pour le souscripteur, un exemplaire pour l'assureur)*

A, le / /.....

Signature du souscripteur
précédée de la mention « Lu et approuvé »